

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/143

CIRCULATION ALTERNÉE RUE DE LA MONTAGNE ET DU CIMETIÈRE
TRAVAUX DE RACCORDEMENT FIBRE LORA

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise AXIONE à Feuchy, et son sous-traitant SATCOMS NETWORKS à Roeux, qui va réaliser un chantier mobile de raccordement à la fibre optique, avec ouverture de chambres télécom en trottoirs et chaussée rue de la Montagne et rue du Cimetière,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement pour tous les véhicules aux abords du chantier mobile rue de la Montagne et rue du Cimetière, du 10 juin 2025 au 10 juillet 2025.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise AXIONE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 03 juin 2025

Le Maire.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.